



Province de LIEGE
Arrondissement de VERVIERS
Ville de LIMBOURG

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de : Monsieur Zalib SHINWARI en vue d'obtenir un permis d'environnement pour exploiter un car wash.

Situation du projet : Avenue Reine Astrid 101 Bte E à 4831 LIMBOURG, parcelle cadastrées 2^e Division, Section B, N°478 W3.

L'Administration Communale informe la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

<u>Date de l'affichage de la demande</u>	<u>Date de l'ouverture de l'enquête</u>	<u>Lieu, date et heure de la clôture d'enquête</u>	<u>Personne de contact</u>
Le 28 mai 2026	Le 03 juin 2026	Administration Communale - Salle du Conseil - Avenue Victor David 15 à 4830 LIMBOURG 17 juin 2026 à 09h00	Isabel LECLoux Conseillère en environnement environnement@ville- limbourg.be ou 087/76.04.04

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et un jour par semaine jusqu'à 20h, **uniquement sur rendez-vous**. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Madame LECLoux (087/76.04.04 ou environnement@ville-limbourg.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Les réclamations et observations écrites peuvent, quant à elles, être adressées par courrier à l'Administration Communale ou par email à environnement@ville-limbourg.be.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (Esplanade Simone Veil, 10^e étage, 4000 Liège) et du fonctionnaire délégué (Rue Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 Liège).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de la Ville de Limbourg.

A Limbourg, le 28 mai 2026

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Denis MARTIN



La Bourgmestre,

Valérie DEJARDIN